

Sansoucy 1: 7-8 juin

Sansoucy 2: 19-20 juillet

Sansoucy 3 (Finale): 30-31 août



CHASSEUR



SAUTEUR



ÉQUITATION



MÉDAILLE

CONCOURS BRONZE 2025





ÉQUITATION SANSOUCY
470 ROUTE 241
ST-JOACHIM DE SHEFFORD
J0E 2G0, QUÉBEC



COMITÉ ORGANISATEUR

Directrice concours

Florence Sansoucy-Gendron
flo.sansoucy@hotmail.ca
450-531-8446

Secrétaire

Carole Sansoucy
450-531-3447

Vétérinaire (sur appel)

Johanne Longtin
450-777-6770

Maréchal-ferrant (sur appel)

Antoine Vigneron
438-357-8894



OFFICIELS

Juge

Sansoucy 1: Ann Perreault
Sansoucy 2: Isabelle Malette
Sansoucy 3: Magali Cendon

Dessinateur de parcours

Sansoucy 1: Christopher Gahan
Sansoucy 2: Violaine Savard
Sansoucy 3: Rebecca McGovern

Commissaire

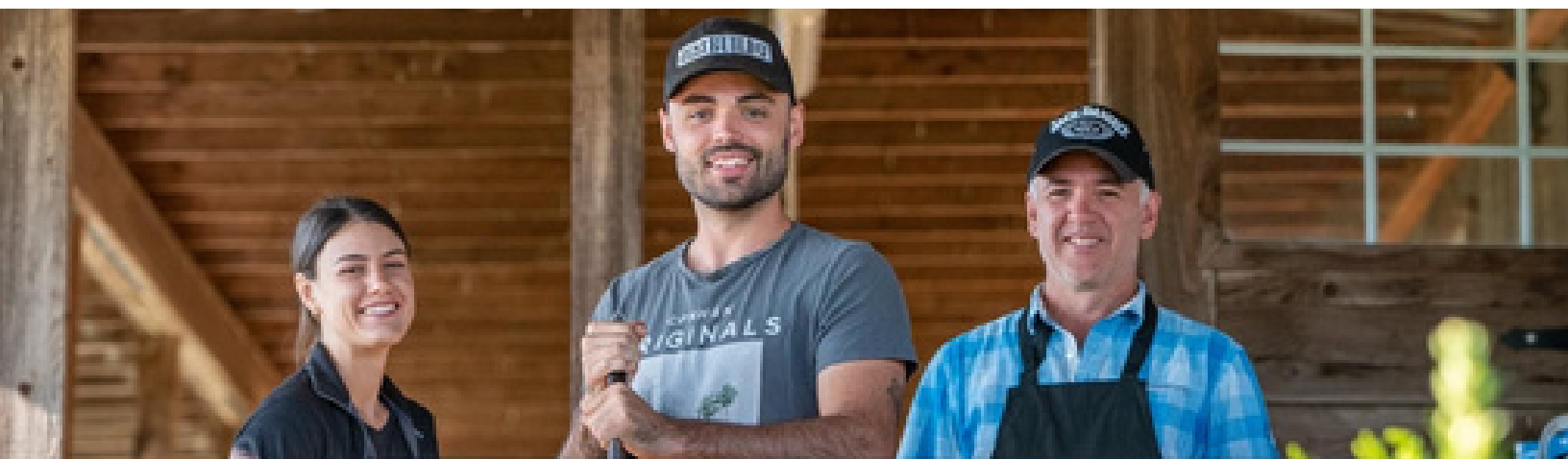
Sansoucy 1: Anne-Marie Giacometti
Sansoucy 2: Anne-Marie Giacometti
Sansoucy 3: Stéphanie Keroack

Photographe

Eugénie Ferdais

INSTALLATIONS ET SERVICES

- Arrivée des chevaux le vendredi à partir de 9h
- Tous les chevaux doivent quitter le site avant 20h le dimanche
- Zone de débarquement pour les chevaux à l'arrière, une fois la barrière refermée
- Secouriste sur place pendant les classes
- Eau potable
- Aire de longe disponible
- Tous les manèges en sable
- Toilettes chimiques disponibles
- Vétérinaire et maréchal ferrant sur appel
- Ripe et foin sur commande
- Cantine samedi et dimanche
- Un plan de mesures d'urgence est disponible au secrétariat



INSCRIPTION

Les inscriptions se feront en ligne au: <https://www.showmanagementsystem.ca>

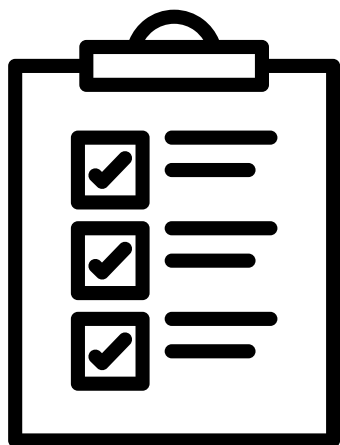
Lors de l'inscription, les participants devront obligatoirement inscrire une carte de crédit valide. Les frais de stalle et d'administration seront prélevés au moment de l'inscription.



Les autres frais engendrés lors du concours vous seront facturés à la fin du week-end et seront payables au moyen de la même carte de crédit. Une pénalité de 50\$ sera ajoutée pour toute carte de crédit déclinée ou paiement effectué après le mardi.

Lors de son inscription à un concours sanctionné par CE, l'athlète doit fournir le nom de son entraîneur(e) sur le formulaire d'inscription ou spécifier qu'il ou elle s'occupe de son propre entraînement. Le statut d'entraîneur titulaire d'une licence est requis pour exercer les fonctions d'entraîneur dans le cadre d'un concours sanctionné par Canada Équestre. Sinon, l'entraîneur doit être membre en règle de sa fédération provinciale et de Canada Équestre et obtenir directement de CE un statut d'entraîneur temporaire valide pour un seul concours. Les entraîneur(e)s d'autres pays doivent être en règle auprès de la fédération de leur pays de résidence et doivent détenir et fournir une preuve d'assurance. (article A102, Environnement sportif et sécuritaires).

FERMETURE DES INSCRIPTIONS



Sansoucy 1 Stalles: 25 mai 2025
Sansoucy 2 Stalles: 6 juillet 2025
Sansoucy 3 Stalles: 17 août 2025

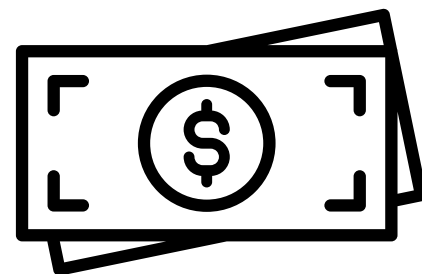
Inscription: 1 juin 2025
Inscription: 13 juillet 2025
Inscription: 24 août 2025

Les boxes ne sont pas remboursable après la date de fermeture des réservations de stalles, politique de premier arrivé, premier servi pour les boxes. L'adhésion AERE doit être complétée avant la date finale des inscriptions au premier concours auquel le membre souhaite participer. Le cheval doit être inscrit sur la base HorseReg de Cheval Québec, le Coggin test et la preuve de vaccination courante déposée sur la fiche cheval de CQ à la date de fermeture des inscriptions.

Aucun remboursement ne sera émis après la date limite d'inscription sauf sur présentation d'un certificat médical ou vétérinaire. Un tel remboursement ne s'appliquerait qu'aux classes et non aux frais de stalles et d'administration. C'est la politique d'annulation de l'AERE qui s'applique et toutes les inscriptions sont soumises à ce règlement.

FRAIS DE COMPÉTITION

- Classes: 25\$ chaque
- Réchauffement: 15\$ par passage de 5 minutes
- Boxe: 100\$ chaque
- Frais d'administration: 50\$ par couple cavalier/cheval
- Ripe: 10\$ par unité
- Foin: 14\$ par unité
- Ship-in: 50\$ par jour pour chaque cheval qui n'a pas de boxe attribué
- Frais anti-dopage: 4\$ par cheval
- Frais de retard: 50\$ après la date de fermeture des inscriptions ou de réservation de stalls.
- Frais de très grand retard: 100\$ À partir du jeudi matin précédant le concours
- Frais de cheval non participant: 50\$ (si place disponible)
- Carte de crédit déclinée ou paiement passé le mardi: 50\$
- Membre 1 jour: 30\$ par cavalier qui n'est pas dans la liste de membres annuel AERE



HORAIRE PRÉLIMINAIRE

	MANÈGE SAUTEUR	MANÈGE CHASSEUR
VENDREDI	13h #60 Réchauffement 0.75m 14h #61 Réchauffement 0.90m 15h #62 Réchauffement 1m 15h30 #63 Hauteurs libres <u>Fermeture du manège à 17h</u>	13h #67 Réchauffement 2'6" 14h #68 Réchauffement 2'9" 14h30 #69 Réchauffement 3' 15h #70 Réchauffement 18" 15h30 #71 Hauteurs libres <u>Fermeture du manège à 17h</u>
SAMEDI	<u>Début après la fin des classes de chasse</u> #27 Sauter ouvert 0.75m, barrage immédiat #28 Sauter ouvert 0.75m, speed #31 Sauter ouvert 0.90m, speed #30 Sauter ouvert 0.90m, barrage immédiat #33 Sauter ouvert 1m, barrage immédiat #34 Sauter ouvert 1m, speed	<u>Début des épreuves à 8h</u> #50 Chasse école (pendant les chasses entrainement seulement) #4-5 Chasse entrainement obs. #6 Chasse entrainement plat #13 Équitation junior C obs. #14 Équitation junior C plat <i>*Les épreuves #50, 4,5 et 13 seront tenues en carte ouverte</i> #41 Médaille poney #15 Équitation junior B obs. #16 Équitation junior B plat #19 Équitation enfant/adulte modifié obs. #20 Équitation enfant/adulte modifié plat #42 Médaille enfant/adulte modifié <i>*Les épreuves # 15, 19 et 42 seront tenues en carte ouvert</i> #17 Équitation junior A/adulte obs. #18 Équitation junior A/adulte plat #40 Médaille AERE <i>*Les épreuves #17 et 40 seront tenues en carte ouverte</i> #51 Épreuve école 18" #43-44 Équitation 18" obs* #45 Équitation 18" plat* <i>*Les épreuves #42, 43 et 44 seront tenues en carte ouverte</i> <u>Schooling</u> #65 Réchauffement 18" #66 Réchauffement 2'3" #72 Réchauffement 2'9" #73 Réchauffement 3'
DIMANCHE	<u>Début des épreuves à 8h</u> #36 Équitation sauteur 0.75m #29 Sauter ouvert 0.75m, barrage immédiat #32 Sauter ouvert 0.90m, barrage immédiat #37 Mini-prix 0.90m, barrage immédiat* #35 Sauter ouvert 1m, barrage immédiat #39 Équitation Sauter 1m	<u>Début après la fin des classes de sauteur</u> #53 Épreuve école étrivières courtes #24-25 Étrivières courtes obs #26 Étrivières courtes plat #52 Épreuve école nouveaux cavaliers #21-22 Équitation 2p3 obs. #23 Équitation 2p3 plat #38 Chasse école (en carte ouverte) #1-2 Chasse poney obs. #3 Chasse poney plat #10-11 Chasse enfant/adulte modifié obs #12 Chasse enfant/adulte modifié plat #7-8 Chasse enfant/adulte obs. #9 Chasse enfant/adulte plat

* Classe non comptabilisé dans les points AERE

RÈGLEMENTS

- Un cheval maximum par boxe.
- Les enfants doivent être sous la surveillance d'un adulte.
- Le port du casque protecteur réglementaire est obligatoire.
- Pas de cheval sans surveillance dans une remorque ou attaché à celle-ci.
- Le numéro doit être porté par le cavalier ou le cheval et être visible en tout temps.
- Il est strictement interdit de fumer près des bâtiments ainsi que près des chevaux.
- Les chiens doivent être tenus en laisse et ne pas nuire. Aucun chien dans l'aire d'échauffement.
- Tous les participants doivent être membres AERE, Cheval Québec et Canada Équestre avec une licence bronze. Tout cheval participant à un concours sanctionné par Canada Équestre doit satisfaire aux exigences de l'article A519, Vaccination et avoir un Coggin test de l'année. Voir les Règlements de Canada Équestre, section A, Règlements généraux, article A519, Vaccination



MODIFICATION DES CLASSES (ADD/SCRATCH)

Vous avez la responsabilité de vérifier votre inscription et chacune des classes pour lesquelles vous êtes inscrit. Les ajouts et modifications se feront en ligne **au plus tard la veille à 17h**. Aucune autre méthode ne sera considérée.

Tout concurrent qui ne se présente pas dans une classe pour laquelle il est officiellement inscrit et qui n'annule pas selon la méthode indiquée ci-haut sera facturé pour ladite classe. L'annulation d'une épreuve ayant lieu le jour même n'est pas admissible à un remboursement. Les inscriptions hors concours en saut d'obstacles peuvent être autorisées par le comité organisateur sur demande selon le déroulement de la journée. Un cheval ne peut être présenté hors concours qu'une seule fois par jour et ne peut concourir dans une épreuve dans le même manège après avoir été présenté hors concours.

L'organisateur se réserve le droit de limiter les inscriptions, de modifier l'horaire et de modifier toutes les conditions entourant la compétition afin d'assurer qu'elles soient uniformes et équitables pour toutes les divisions. L'organisateur se réserve le droit de refuser tout cavalier ou toute inscription non conforme aux règlements du concours ou au Code de conduite et d'éthique de CE.

PROCÉDURE DU RÉCHAUFFEMENT



- Le participant (ou l'entraîneur) doit prendre un ordre de passage auprès du "In Gate"
- 5 minutes par passage par cavalier à partir du moment où il entre dans le manège.
- Pour refaire un parcours, il faut reprendre un ordre de passage auprès du In Gate

ÉQUITATION 18"

Cavalier junior ou amateur. Les participants éligibles à cette division ne sont pas autorisés à participer dans une autre division où la hauteur des obstacles excède 18". Les concurrents de la division "Étrivières courtes" sont éligibles. Les chevaux sont admissibles à participer à d'autres divisions avec un autre cavalier.





Dr. Johanne Longtin

DÉCLARATIONS OFFICIELLES

Le concours hippique Équitation Sansoucy est un concours sanctionné Bronze de Canada Équestre, 2451 Riverside Drive, Ottawa, ON K1H 7X7, et est assujéti aux règlements de CE. Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujéti aux règlements et spécifications des règlements en vigueur de CE et sera tenue et jugée conformément au Manuel des règlements de CE. Tout cheval prenant part à toute épreuve d'un concours peut, lorsqu'il se trouve sur les lieux du concours, être désigné pour subir un test de contrôle antidopage.

Conformément à l'article A801, par son inscription à un concours sanctionné par Canada Équestre, la personne responsable consent à ce que le propriétaire, le locataire, l'entraîneur, le gérant, l'agent, l'instructeur, le meneur ou le cavalier et le cheval soient assujétis aux dispositions des statuts et des règlements de Canada Équestre et à tout règlement supplémentaire établi par le concours. Chaque concurrent, en quelque qualité que ce soit, à un concours sanctionné par Canada Équestre est responsable de bien connaître les statuts et les règlements applicables de Canada Équestre, ainsi que tout règlement supplémentaire établi par le concours, s'il y a lieu. Ne participez pas à ce concours en quelque qualité que ce soit si vous refusez d'être assujéti aux statuts et aux règlements de Canada Équestre et à tout autre règlement établi par le concours.

Tout participant doit avoir pris connaissance du code de conduite et d'éthique de Canada Équestre.

Déclaration de principes - Bien-être des chevaux

CE appuie l'adhésion au traitement humain des chevaux dans toutes les activités relevant de sa compétence.

CE s'engage à: a) maintenir le bien-être du cheval, quelle que soit sa valeur monétaire, comme considération principale dans toutes les activités;

b) exiger que les chevaux soient traités avec la gentillesse, le respect et la compassion qu'ils méritent et qu'ils ne soient jamais maltraités;

c) s'assurer que les propriétaires, les entraîneurs, les exposants et leurs agents exercent les soins et les responsabilités appropriés dans la manipulation, le traitement et le transport de leurs chevaux, ainsi que des chevaux qui leur sont confiés pour quelque raison que ce soit;

d) assurer le bien-être continu du cheval en encourageant l'inspection régulière et la consultation des professionnels de la santé et des officiels de compétition afin d'atteindre les normes les plus élevées possible en matière de nutrition, de santé, de confort et de sécurité;

e) continuer à soutenir les études scientifiques sur la santé et le bien-être des chevaux;

f) exiger des propriétaires, des entraîneurs et des exposants qu'ils connaissent et suivent les règles de leur organisme de sanction et qu'ils respectent les règlements de l'industrie dans toutes les compétitions équestres ; et, g) examiner, réviser et élaborer des règles et règlements de compétition qui protègent le bien-être du cheval.

Pour déterminer si une conduite ou un traitement est cruel, abusif ou inhumain, la norme à appliquer sera la conduite ou le traitement attendu d'une personne raisonnable qui est informée et expérimentée en matière de procédures de dressage et d'exposition des chevaux.

Les personnes qui interagissent avec les chevaux doivent aussi se conformer aux politiques de CE en ce qui concerne le bien-être des chevaux.

SÉCURITÉ, INCLUSION ET EXCELLENCE

Voici les dernières mises à jour pour cette saison de concours au Canada.

DES CHANGEMENTS IMPORTANTS ont été instaurés pour améliorer la sécurité et l'inclusion dans le sport équestre. Que vous soyez un(e) athlète, un parent, un(e) entraîneur(e), un(e) officiel(le) ou un(e) membre du personnel d'un concours, vous jouez un rôle essentiel dans le maintien de ces normes. Voici ce que vous devez savoir :

FORMATIONS REQUISES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DANS LE SPORT :

- Les deux (2) modules de formation sur la sécurité dans le sport de CE sont gratuits et doivent être complétés avant d'acheter une licence sportive. Veuillez vérifier votre statut de formation sur votre compte Mon-CE en cliquant sur « ECampus ».

LICENCES SPORTIVES ET FICHES D'IDENTIFICATION TEMPORAIRES :

- Les licences sportives temporaires et les fiches d'identification temporaires de CE ne sont plus offertes en compétition. Tous (toutes) les athlètes, propriétaires et entraîneur(e)s doivent détenir une licence sportive de CE pour participer aux concours. Tous les chevaux doivent avoir une fiche d'identification pour la division et le niveau requis.

SURCLASSEMENT DE LICENCES :

- Il est possible de vivre une compétition de niveau supérieur en achetant un surclassement de licence temporaire sur votre portail Mon-CE. Remarque : il n'est pas possible de cumuler des points pour les classements nationaux avec un surclassement de licence.

EXIGENCES DU STATUT D'ENTRAÎNEUR(E) :

- Les entraîneur(e)s participant aux concours sanctionnés de CE doivent tous (toutes) détenir un statut d'entraîneur(e) titulaire d'une licence de CE. Il est toutefois possible de passer temporairement du statut d'entraîneur(e) enregistré(e) au statut d'entraîneur(e) titulaire d'une licence en achetant un statut d'entraîneur(e) temporaire (SET) pour chaque concours.
- Nouveauté pour 2025 : Le SET peut être acheté facilement en ligne sur le portail Mon-CE. Il est valide pour un seul concours.

ENTRAÎNEMENT AUTONOME :

- Les athlètes qui n'ont pas d'entraîneur(e) avec eux (elles) sur le site peuvent déclarer avoir un « entraînement autonome » en fournissant leurs propres nom et numéro de licence sportive sur leur formulaire d'inscription. Les entraîneur(e)s qui n'accompagnent pas leurs athlètes en concours ne doivent pas figurer au formulaire d'inscription.

« Lors de son inscription à un concours sanctionné par CE, l'athlète doit fournir le nom de son entraîneur(e) sur le formulaire d'inscription ou spécifier qu'il ou elle s'occupe de son propre entraînement. Les entraîneur(e)s d'autres pays doivent être en règle auprès de la fédération de leur pays de résidence et doivent détenir et fournir une preuve d'assurance. Voir les règles de Canada Équestre, Section A – Règlements généraux, article 102 (Environnements sportifs sécuritaires). »

CANADAEQUESTRE.CA

Favoriser l'amour des chevaux et du sport pour la vie.

